

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3289

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution d'une subvention à l'association Robins des villes pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Sangalli

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3289**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution d'une subvention à l'association Robins des villes pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé, le 17 mai 2005, un Agenda 21 dans lequel figure un chapitre intitulé "Concertier, communiquer, éduquer au développement durable". Le 10 juillet 2006, le Conseil de communauté a approuvé le plan d'éducation au développement durable (fiche action n° 74 de l'Agenda 21 2007-2009). L'Agenda 21 a, par la suite, été actualisé et approuvé par le Conseil de communauté du 12 novembre 2007.

Le plan d'éducation au développement durable donne les ambitions de la Communauté urbaine de Lyon en termes d'accompagnement des changements de comportement. Il est constitué de 15 fiches thématiques proposant des pistes d'actions que les associations peuvent promouvoir dans le cadre de leurs projets. De plus, il fixe les modalités de partenariat avec les associations et autres acteurs.

La présente délibération détaille le projet proposé par l'association Robins des villes et sélectionné par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable en 2012, en complément de ceux approuvés par les délibérations des Conseils des 19 mars et 16 avril 2012 donnant lieu à un partenariat financier sous la forme d'une subvention.

Cette association a un projet orienté vers la recherche, la médiation, la diffusion, la sensibilisation et l'action sur le thème du cadre de vie (environnement urbain, urbanisme, architecture, patrimoine, cadre bâti en général).

Cette association est intervenue au cours de l'année 2011 dans le domaine de l'éducation à l'environnement urbain :

- en milieu scolaire et dans les centres sociaux des communes d'Oullins, Saint Priest, Tassin la Demi Lune, Lyon 5°, Lyon 9°,
- en milieu hospitalier (hôpital mère-enfant de Bron).

Elle a participé, également, à des événements (des Rives et des Rêves, les bons plans de Villeurbanne et la fête de l'Iris à Oullins).

Le projet proposé pour 2012 porte sur les domaines suivants :

- dans le domaine des projets urbains (fiche action n° 1 du plan d'éducation au développement durable) pour un montant de 21 000 € :

- . en accompagnement d'initiatives citoyennes dans le cadre de "Tout le monde dehors" Lyon 7°,
- . en milieu hospitalier (hôpital mère-enfant de Bron).

- dans le domaine de la politique de la ville, pour conforter un volet éducation au développement durable dans les territoires prioritaires (fiche action n° 2 du plan d'éducation au développement durable) pour un montant de 24 170 € : interventions dans les centres sociaux (Vénissieux, Saint Genis Laval, Oullins, Décines Charpieu) et en milieu scolaire (Saint Priest).

Le budget prévisionnel 2012 global de l'association est le suivant :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
achats de prestation	12 000	ventes de produits	341 351
services extérieurs	15 700	Subventions :	
frais divers et honoraires	44 000	. Communauté urbaine de Lyon	45 170
impôts et taxes	8 264	. Communes :	
personnel	312 757	- Marseille	20 000
sous-traitance	117 240	- Saint Priest	7 500
autres charges	1 000	- Vénissieux	2 000
		- Décines Charpieu	4 200
		- Villeurbanne	540
		. Conseil général des Bouches du Rhône	5 000
		. Conseil régional Rhône-Alpes	10 000
		. Etat	50 700
		. Fonds européen de développement régional (FEDER)	24 000
		autres produits	500
Total	510 961	Total	510 961

Pour mémoire, le montant du projet associatif consacré à l'éducation au développement durable ayant fait l'objet d'un partenariat financier sous forme de subvention avec Robins des villes s'élevait en 2011 à un montant de 52 170 € et s'élèverait pour 2012 à 45 170 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 45 170 € au profit de l'association Robins des villes dans le cadre du plan d'éducation au développement durable pour 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Robins des villes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 830 - opération n° OP27O2144.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.